

## **Demande de dérogation pour la capture de spécimens d'espèces animales protégées**

### **Gestion de la Tarente de Maurétanie sur l'île de Port-Cros**

#### **1. Contexte et objectifs de l'opération**

La Tarente de Maurétanie *Tarentola mauritanica* (Linnaeus, 1758) est une espèce méridionale de gecko distribuée le long du pourtour méditerranéen. Sa propagation est fortement favorisée par l'homme, notamment sur les îles, par bateau ou transport de matériaux. Elle peut alors impacter les autres geckos autochtones (par exclusion de compétition, prédation, apports de pathogènes, etc.).

Cette espèce a colonisé récemment l'île de Porquerolles, où elle concurrence l'Hémidactyle verruqueux *Hemidactylus turcicus* (Linnaeus, 1758) et le Phyllodactyle d'Europe *Euleptes europaea* (Gené, 1839). La Tarente de Maurétanie a alors été identifiée comme un compétiteur du phyllodactyle et ayant un impact sur l'hémidactyle, puisque dans les secteurs où l'hémidactyle était autrefois abondant, la tarente remplace désormais cette espèce (Astruc *et al.*, 2014).

La Tarente de Maurétanie était absente de l'île de Port-Cros (Cheylan, 1983 ; Geniez et Cheylan, 2012) jusqu'à l'observation d'un individu adulte au niveau du village de Port-Cros à l'automne 2018 (Deso *et al.*, 2020). En 2020, un individu a été observé au niveau du Fort de l'Estissac (Lefebvre, obs. pers.).

Le caractère invasif et l'arrivée relativement récente de la Tarente de Maurétanie sur l'île de Port-Cros impose la mise en place de mesures visant son élimination afin de réduire au maximum l'impact de son implantation sur les espèces patrimoniales présentes, en particulier les populations de Phyllodactyle d'Europe *Euleptes europaea* (Gené, 1839).

Ce projet de gestion est validé par le Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros et est soutenu par Michel Delaugerre (herpétologue, Conservatoire du littoral) et Marc Cheylan (herpétologue – CEFÉ-CNRS) qui apportent leur appui technique sur le projet.

#### **2. Espèce concernée**

Les mesures de régulation concernent les individus adultes et juvéniles de Tarente de Maurétanie.

#### **3. Modalités techniques de l'opération**

Les prospections s'effectuent de nuit. Les individus de Tarente de Maurétanie sont recherchés prioritairement dans les zones favorables (murs, murets, zones illuminées du village, fissures, etc.). Les individus contactés sont capturés manuellement. Chaque individu capturé est géolocalisé par GPS, sa classe d'âge est déterminée (adulte ou juvénile). Avant d'être relâchés, les individus sont placés dans

des sacs congélateur individuels finement troués permettant l'aération. Un papier absorbant enroulé en boule est disposé dans le sac congélateur afin d'absorber l'humidité et pour procurer un abri. Les individus capturés sont relâchés le plus rapidement possible sur un site urbain continental (villes de Hyères ou du Lavandou).

#### **4. Période d'intervention**

Les captures d'individus de Tarente de Maurétanie se font en fonction de la phénologie de l'espèce. La Tarente de Maurétanie est active de mars à octobre. Les effectifs de Tarente de Maurétanie présentes sur l'île de Port-Cros, tout comme l'effort nécessaire à la régulation de cette population n'étant pas encore connus, les opérations de capture se feront certainement sur plusieurs années. Aussi, l'actuelle demande de dérogation concerne la période 2021 à 2026.

#### **5. Lieux d'intervention**

Les opérations de capture des individus de Tarente de Maurétanie sont mises en œuvre sur l'île de Port-Cros (Commune de Hyères, Département du Var, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) en zone cœur du Parc national de Port-Cros. Les individus capturés sont relâchés sur un site urbain continental (Hyères et Lavandou).

#### **6. Qualification des personnes chargées de l'intervention**

Les agents chargés des opérations de capture et de relâcher des individus sont des Agents Techniques de l'Environnement (ATE) ou des Techniciens de l'Environnement (TE) en charge du secteur Port-Cros du Parc national de Port-Cros. Ils ont tous suivis les formations ATE et TE. Ils sont commissionnés et assermentés en tant qu'inspecteurs de l'environnement.

#### **→ Références**

ASTRUC G., COUTURIER T., CHEYLAN M., BESNARD A., 2014. - *Suivi de l'implantation de la Tarente commune Tarentola mauritanica (Linnaeus, 1758) sur l'île de Porquerolles. Impact sur les espèces autochtones : L'Hémidactyle verruqueux, Hemidactylus turcicus (Linnaeus, 1758) et le Phyllodactyle d'Europe, Euleptes europea (Gené, 1839).* Rapport technique, Parc National de Port-Cros, Hyères : 29 p.

CHEYLAN M., 1983. – *Statut actuel des Reptiles et Amphibiens de l'archipel des îles d'Hyères (Var, Sud-Est de la France).* Trav. Sci. Parc nation. Port-Cros, 9 : 35-51.

DESO G., RENET J., GOMEZ M.-C., PRIOL P., CAPOULADE F., GEOFFROY D., DUGUET R., RATO C., 2020. - *Documenting the introduction of the Moorish gecko Tarentola mauritanica (Linnaeus, 1758) (Squamata: Phyllodactylidae) on the Levant and Port-Cros Islands (Hyères Archipelago, Var department, France)* - Herpetology Notes, volume 13 : 809-812.

GENIEZ P., CHEYLAN M., 2012. – *Les Amphibiens et les Reptiles du Languedox-Roussillon et régions limitrophes. Atlas biogéographiques.* Biotope, Mèze ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris : 448p.